

Note — Mesure de l'Énoncé économique de l'automne 2023

Soutien aux fiducies collectives des employés

Publiée le 23 avril 2024

D'abord proposé dans le budget de 2022, le gouvernement a introduit de nouvelles règles fiscales pour la création de fiducies collectives des employés (FCE) dans le budget de 2023, afin de donner aux propriétaires d'entreprises une alternative pour la succession. Afin de tenir compte des avis des parties prenantes, le gouvernement propose dans l'Énoncé économique de l'automne (EEA) 2023 d'exonérer temporairement, jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars, l'impôt sur les gains en capital réalisés sur la vente d'une entreprise privée à une FCE au cours des années fiscales 2024, 2025 et 2026.

De plus, le budget de 2024 propose des modifications à l'imposition des gains en capital qui auront une incidence sur le montant des gains en capital qu'un propriétaire d'entreprise pourrait exempter à la suite de la vente de son entreprise privée à une FCE.

- Augmentation d'une demie à deux tiers le taux d'inclusion des gains en capital supérieurs à 250 000 \$ réalisés annuellement par les particuliers, ainsi que de tous les gains en capital réalisés par les sociétés et les fiducies.
- Augmentation du montant maximal de l'exonération cumulative des gains en capital à 1,25 million de dollars à compter du 25 juin 2024.
- L'incitatif aux entrepreneurs canadiens, qui réduira le taux d'inclusion à un tiers sur une somme maximale à vie atteignant une valeur de 2 millions de dollars de gains en capital admissibles d'ici le 1 janvier 2034.
- Exonération des FCE de l'impôt minimum de remplacement.

Combiné aux mesures proposées dans le budget de 2024, le DPB estime que la disposition de l'EEA 2023 qui exonérera temporairement jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars l'impôt sur les gains en capital réalisés sur la vente d'une entreprise privée à une FCE, entraînera une diminution des recettes fiscales de 23 millions de dollars pour les exercices financiers 2023-2024 à 2026-2027.

Coût sur 5 ans

Millions de dollars

Exercice financier	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Coût total	2	7	7	7	0	23

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, tel qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

L'impact de l'exemption temporaire de l'impôt sur les gains en capital se base sur la moyenne pondérée estimée des recettes fiscales fédérales exonérées pour chaque société privée sous contrôle canadien (SPCC) vendue et sur l'estimation du nombre de sociétés privées vendues à une FCE pour les exercices financiers 2023-2024 à 2026-2027.

Le DPB a utilisé les données administratives de l'impôt sur le revenu des sociétés (déclarations T2) pour évaluer le montant total des gains en capital réalisés pour chaque SPCC vendue entre les années d'imposition 2014 et 2021¹. Dans chaque classification d'industries, les SPCC ont été classées selon trois groupes, en fonction de l'estimation de leurs gains en capital découlant de la vente de l'entreprise privée : moins de 1 million de dollars, de 1 à 10 millions de dollars, et plus de 10 millions de dollars².

Dans chaque groupe, le DPB a estimé les montants moyens de gains en capital réalisés par SPCC vendue, ainsi que les taux effectifs d'imposition fédéral associés à ces derniers³. Les

¹ Les données comprennent les déclarations de revenus de toutes les sociétés qui présentent une déclaration de revenus au Canada.

² Plusieurs années ont été incluses afin d'obtenir un échantillon représentatif. En l'absence d'une tendance claire au fil des ans, aucune indexation n'a été apportée. Les gains en capital négatifs ont été exclus.

³ Les taux d'imposition fédéraux effectifs considèrent l'utilisation du montant maximal de la déduction de l'exonération cumulative des gains en capital.

montants moyens de gains en capital ont ensuite été ajusté afin de tenir compte d'une réaction comportementale affectant à la hausse la réalisation de gains en capital, en réponse à une baisse temporaire du taux d'imposition effectif.

En utilisant la différence entre les taux effectifs d'imposition fédéral avec et sans exonération de 10 millions de dollars, il a été possible d'estimer, pour chaque groupe et industrie, les recettes fiscales moyennes exonérées par SPCC vendue.

En fonction du nombre de SPCC vendues dans chaque groupe, une moyenne pondérée des recettes fiscales exonérées par SPCC vendue a été estimée dans chaque classification des industries.

Le DPB a estimé le nombre de sociétés privées vendues à une FCE en se basant sur la tendance suivant l'introduction en 2014 par le gouvernement du Royaume-Uni des FCE et d'une exonération d'impôt sur les gains en capital. Cette estimation s'appuie sur la proportion des entreprises privées du Royaume-Uni vendues à des FCE, classées selon leur industrie et leur taille (mesurée par le nombre d'employés).

Sources de l'incertitude

Cette estimation se base sur des valeurs historiques, qui peuvent varier à l'avenir. Elle est liée au nombre d'entreprises privées vendues, à leur valeur au moment de la vente, ainsi qu'au nombre d'actionnaires ou de propriétaires qui vendent une SPCC. Le nombre de sociétés privées vendues à une FCE peut varier par rapport à celui observé au Royaume-Uni, en raison de la possible différence de volonté des propriétaires d'entreprises de vendre à une FCE, de la nature temporaire de l'exonération de l'impôt sur les gains en capital et de l'ordre d'application des mesures du budget de 2024. Les montants estimés des gains en capital réalisés tiennent compte d'une réaction comportementale, mais l'ampleur de celle-ci demeure incertaine.

Note préparée par

Robert Behrend, conseiller-analyste
Ulysse Robert-Lacroix, analyste

Préparée sous la supervision de

Mark Mahabir, directeur général, analyse budgétaire et analyse des coûts
Govinda Bernier, directeur de l'analyse budgétaire

Sources des données

Actifs, passif, capitaux propres et bénéfiques non répartis

Statistique Canada, renseignements administratifs (T2) sur l'impôt sur le revenu des sociétés (annexes 100 et 200)

Réaction comportementale à la réalisation des gains en capital

National Bureau of Economic Research, Permanent and Transitory Responses to Capital Gains Taxes: Evidence from a Lifetime Exemption in Canada, février 2021

Nombre de fiducies collectives des employés, de 2014 à 2019

Employee Ownership Association

Répartition sectorielle des sociétés appartenant aux employés, 2019

White Rose Employee Ownership Centre, Employee Ownership in Britain: Size and Character

Estimations de la population des entreprises au Royaume-Uni et dans les régions, de 2014 à 2019

United Kingdom Statistics Authority

Nombre d'entreprises canadiennes, selon l'effectif et l'industrie

Tableau 33-10-0806-01 de Statistique Canada. Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2023

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2024

T-LEG-4.0.0f

LEG-2425-002-S_f